



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2406

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Lyon 3° - Décines Charpieu - Villeurbanne

objet : Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges De Bans, Lucie Aubrac, Gilbert Dru, Georges Brassens, Maryse Bastié et Môrce Leroux

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2406**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Givors - Lyon 3° - Décines Charpieu - Villeurbanne

objet : **Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges De Bans, Lucie Aubrac, Gilbert Dru, Georges Brassens, Maryse Bastié et Môrice Leroux**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles R 421-14, R 421-16, R 421-17, R 421-33, D 422-12, D 422-14 et D 422-27 du code de l'éducation, la Communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté.

Par ailleurs, conformément à l'article L 811-9 du code rural, la Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire au sein des conseils d'administration des lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA).

Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont désignés en son sein par l'assemblée délibérante. Il est procédé à une nouvelle désignation à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante de la collectivité concernée.

Par délibération n° 002-02 du 22 avril 2011, consécutive à son dernier renouvellement triennal, le conseil général du Rhône a procédé aux désignations de ses représentants au sein des collèges du département. Il résulte de ce scrutin que des élus communs au Conseil général et à la Communauté urbaine se trouvent en situation de représenter chacune des deux collectivités au sein d'un même conseil d'administration :

- collège De Bans à Givors : monsieur le Vice-Président Martial Passi siège en tant que représentant suppléant pour la Communauté urbaine et a été désigné représentant titulaire par le Conseil général,
- collège Lucie Aubrac à Givors : monsieur le Vice-Président Martial Passi siège en tant que représentant suppléant pour la Communauté urbaine et a été désigné représentant titulaire par le Conseil général,
- collège Gilbert Dru à Lyon 3° : monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin siège en tant que représentant titulaire pour la Communauté urbaine et a été désigné représentant titulaire par le Conseil général,
- collège Georges Brassens à Décines Charpieu : monsieur Jérôme Sturla siège en tant que représentant suppléant pour la Communauté urbaine et a été désigné représentant titulaire par le Conseil général,
- collège Maryse Bastié à Décines Charpieu : monsieur Jérôme Sturla siège en tant que représentant suppléant pour la Communauté urbaine et a été désigné représentant titulaire par le Conseil général,
- collège Gratte-ciel Môrice Leroux à Villeurbanne : madame Béatrice Vessiller siège en tant que représentant titulaire pour la Communauté urbaine et a été désignée représentant titulaire par le Conseil général.

Les collèges constituent l'un des principaux domaines d'intervention du Département. La présence, au sein des conseils d'administration, du conseiller général du canton du lieu d'implantation de l'établissement apparaît souhaitable.

Ce cumul étant, en outre, de nature à engendrer des difficultés de fonctionnement pour les structures concernées, il est proposé au Conseil de procéder à de nouvelles désignations ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder au maintien, pour la durée du mandat en cours, des élus désignés par délibération n° 2008-0103 du conseil de Communauté du 9 juin 2008 au sein des conseils d'administration des collèges publics ci-dessus et non réputés démissionnaires à ce jour.

2° - Désigne, pour la durée du mandat en cours :

a) - monsieur René Balme en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège De Bans à Givors,

b) - monsieur René Balme en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Lucie Aubrac à Givors,

c) - monsieur Guy Corazzol en tant que représentant titulaire et monsieur Rolland Jacquet en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Gilbert Dru à Lyon 3°,

d) - madame Corinne Dubos en tant que représentante suppléante de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Georges Brassens à Décines Charpieu,

e) - monsieur Daniel Goux en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Maryse Bastié à Décines Charpieu,

f) - madame Michèle Pédrini en tant que représentante titulaire et monsieur Richard Llung en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Gratteciel Môrce Leroux à Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.